

Ce formulaire est obligatoire pour tous les athlètes de moins de 18 ans. Il doit être signé par le parent/tuteur ou la personne agissant in loco parentis et envoyé par courrier électronique à BYC

DÉCLARATION PARENT/TUTEUR/LOCO PARENTIS

Nom du concurrent :

Classe : Numéro de voile :

Déclaration du parent/tuteur/loco Parentis :

Je confirme que je suis le tuteur légal de ce concurrent ou que le tuteur légal m'a demandé d'agir in loco parentis. J'accepte la clause de non-responsabilité ci-dessous, qui exclut le droit de ladite personne à charge de réclamer une indemnisation dans certaines circonstances. Je confirme que ladite personne à charge est compétente pour participer. Je consens à ce que ladite personne à charge participe aux procédures de dépistage de drogue et, si demandé, fournisse un échantillon d'urine sous observation pour analyse dans un laboratoire accrédité.

Pendant l'événement (cochez une case) :

Je serai responsable de ma personne à charge tout au long de l'événement, et pendant le temps que ma personne à charge sera à flot, je serai disponible sur le lieu de l'événement*.

La personne nommée ci-dessous, qui a accepté d'agir in loco parentis, sera responsable de ladite personne à charge pendant toute la durée de l'événement. Pendant le temps que cette personne à charge est à flot, elle sera disponible sur le lieu de l'événement*.

Clause de non-responsabilité :

Les athlètes sont entièrement responsables de leur propre sécurité, qu'elle soit à flot ou à terre, et rien ne réduit cette responsabilité. C'est aux athlètes de décider si leur bateau est apte à naviguer dans les conditions dans lesquelles il se trouvera. En mettant à l'eau ou en prenant la mer, les athlètes confirment que le bateau est adapté à ces conditions et qu'ils sont compétents pour y naviguer et y concourir. Rien de ce qui est fait par les organisateurs ne peut réduire la responsabilité des propriétaires et/ou des athlètes, ni rendre les organisateurs responsables de toute perte, dommage, décès ou blessure corporelle, quelle qu'en soit la cause, du fait de la participation du bateau à la course. « Les organisateurs » englobe tous ceux qui contribuent à l'organisation de l'événement. La mise à disposition de canots de secours ne dégage pas les propriétaires et les athlètes de leurs responsabilités.

Nom du parent/tuteur :

Adresse:

Téléphone/portable des parents :

Personne nommée in loco parentis : __

Téléphone/portable de contact in loco parentis :

Signature du Parent/Tuteur/Loco Parentis :